



Appel à projets multimédia au Pays de Brest 2010

Depuis six ans, avec le soutien du Conseil Régional dans le cadre du contrat de Région/Pays, de multiples initiatives ont permis de soutenir à l'échelle du pays de Brest, les projets d'accès public accompagné, d'expression multimédia et de développement d'innovations d'usages.

De 2004 à 2006 le « Centre de ressources coopératif des usages de l'Internet et du multimédia au Pays de Brest » a permis de mettre en réseau les acteurs, de croiser les projets, et de développer les compétences des animateurs.

Cette dynamique territoriale s'est poursuivie avec le projet « Multimédia au Pays de Brest, usages innovants et lien social sur les territoires » (2008/2010) inscrit au contrat de Région/Pays.

« Wiki-brest », carnets d'écriture collaborative, valorise le vivre ensemble et le patrimoine culturel sur le territoire du pays de Brest. Avec 10 000 articles et fichiers multimédia, 5 millions de pages vues et un millier de contributeurs, wiki-brest constitue un premier projet collectif repris aujourd'hui sur de nombreux territoires en France. C'est aussi le Médiablog coopératif qui accompagne la publication vidéo et sonore de plus de 70 acteurs. Il est élargi aujourd'hui aux lycées de Bretagne en partenariat avec le Conseil Régional.

En six ans, le réseau d'acteurs autour du multimédia s'est densifié, a mûri et a permis l'émergence de nombreuses initiatives qui maillent aujourd'hui le Pays de Brest. Le multimédia devient un support de projet contribuant au vivre ensemble et à la mise en valeur des territoires locaux.

La « formation-action à l'animation de projets collaboratifs », réalisée au printemps 2010, accompagne cette évolution et les médiateurs de l'accès public deviennent animateurs du territoire, porteurs de projets sur la vidéo, les collectes de mémoire, les cartes ouvertes ...

Dans ce contexte d'une réelle dynamique locale, le Pays de Brest, en partenariat avec la Ville de Brest et le Conseil régional de Bretagne (au titre de l'enveloppe numérique du Contrat Région/Pays de Brest), propose d'ouvrir un appel à projets multimédia à l'échelle du Pays de Brest, dans le but d'accompagner et d'élargir cette émergence de projets innovants.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du programme d'action numérique du Pays de Brest et prend appui sur l'expérience de la ville de Brest qui depuis 10 ans a pu soutenir plus de 300 initiatives locales.

1. Présentation de l'appel à projets

Internet et le multimédia sont devenus des outils usuels de la vie quotidienne et professionnelle. L'usage d'Internet permet de plus en plus d'échanges, de communications à distance, d'accès aux services ou à la culture et devient indispensable pour la recherche d'emploi.

La culture du numérique laisse de côté celles et ceux qui n'ont ni les habiletés, ni les occasions de pratiquer ces outils. Les personnes âgées, les personnes éloignées de l'écrit, celles qui sont isolées socialement ou qui ne disposent pas d'un revenu suffisant, se sentent encore davantage exclues.

Avec les jeux vidéo, les téléphones mobiles, la diffusion des musiques et des vidéos, Internet est

un immense marché. Les blogs, wikipédia, le web public et associatif élargissent l'accès aux savoirs et aux cultures, favorisent l'expression, relient les habitants d'un territoire local, donnent à voir la richesse des personnes et des associations qui composent une cité.

Après l'arrivée du multimédia, du web collaboratif et des réseaux sociaux, l'internet en mobilité, les outils de géolocalisation vont ouvrir d'énormes possibilités pour le développement local, le vivre ensemble.

Conscient de ces mutations et des risques d'exclusion, le Pays de Brest en partenariat avec la ville de Brest et le Conseil Régional de Bretagne lancent un appel à projets susceptibles de s'inscrire dans les objectifs suivants :

A - Permettre un accès public accompagné et l'accès aux services

Les 130 lieux d'accès publics Internet du Pays de Brest rendent possible un accès accompagné en proximité. Ces espaces répondent à la demande de découverte des outils et de création de projets par les habitants et les associations et peuvent être des relais vers l'accès aux services publics (recherche d'emploi, accès aux droits et aux services publics locaux...).

B - Développer les innovations d'usage

Les outils du numérique sont aussi un moyen de développer de nouveaux services aux habitants. L'arrivée de l'internet en mobilité, la montée en débit, les outils de géolocalisation ouvrent de nouvelles possibilités que cet appel à projets entend encourager.

C - Faciliter l'expression multimédia

Internet se développe autour de nos besoins d'échanges, courrier électronique, « chat », réseaux sociaux dans l'entreprise, ou dans nos relations privées. Apprendre à écrire avec le multimédia sur le web avec la photo, l'image ou la musique, gérer son identité, élargir ses réseaux sociaux sont des habiletés, des moyens de communiquer dont nous voulons faciliter l'accès à tous.

D - Aider à la reconnaissance des personnes, la reconquête de l'estime de soi

L'expérience nous a appris que ces outils créent du lien social, aident à la reconquête de l'estime de soi et valorisent les initiatives des personnes et des associations, nous souhaitons soutenir les initiatives qui y participent. Les collectes de mémoire témoignent que chacun est important et peut apporter sa pierre à notre patrimoine.

E - Soutenir la mutualisation, les pratiques de coopération et les biens mis en commun

Internet favorise le travail en réseau des associations et des acteurs du service public, peut améliorer et élargir l'accès aux services pour les habitants. L'internet est aussi le creuset de pratiques où nous apprenons la coopération et l'élargissement des biens communs tels « bureau libre », le « médiablog des radios et vidéos », « wiki-brest », les « cartes ouvertes ». Cet appel à projets aidera les initiatives qui favorisent la collaboration, mutualisent des outils, mettent à disposition contenus ouverts et logiciels libres.

F - Acquérir des compétences numériques

Les lieux d'accès publics sont aussi un lieu où une personne peut être accompagnée dans l'acquisition de compétences numériques lui permettant d'accéder à l'information, échanger, s'exprimer, travailler avec d'autres. Nous entendons favoriser les initiatives qui permettent des acquisitions de compétences numériques de base ou d'usage des outils collaboratifs du web 2.0 .

2. Qui peut répondre à l'appel à projets ?

Cet appel à projets concerne les associations, les groupements de communes ou les communes.

En cas de projet collectif, une association, une structure publique, une communauté de communes ou une commune sera désignée par ses partenaires comme porteur du projet.

Les projets devront être destinés aux habitants du Pays de Brest.

3. Critères de sélection

Le champ d'intervention de l'appel à projets couvre les usages du multimédia et d'internet appliqués à l'éducation populaire, à l'action sociale, aux services aux habitants et à la culture au sens large.

Seront soutenus les acteurs qui prennent en compte la capacité d'adapter ces nouveaux outils aux besoins et aux finalités d'un projet ou d'une structure. La place accordée à l'animation et à l'accompagnement humain des outils utilisés, ainsi que la dimension pédagogique du projet seront regardés avec attention. Les projets visant uniquement à s'équiper de matériel informatique, à développer un site web «vitrine» sont exclus de cet appel à projets.

Pourront être aidées les opérations en démarrage ayant un caractère d'innovation et/ou ponctuelle, et cela, pour une durée explicitement limitée (maximum 3 ans ou 3 éditions).

Le comité de sélection examinera les dossiers en prenant en compte les critères suivants :

- la plus-value sociale, relationnelle et/ou culturelle du projet plutôt que la technologie,
- la prise en compte des populations les plus éloignées des technologies numériques (pour des raisons culturelles, physiques, géographiques, financières, d'âge ou d'éducation),
- la qualité des partenariats avec d'autres organismes, les modes de fonctionnement témoignant concrètement d'une mise en réseau avec des structures partenaires,
- **la dimension intercommunale ou la réutilisation dans d'autres communes sont encouragées, le rayonnement possible du projet,**
- l'importance de l'animation et de l'accompagnement pour les utilisateurs du multimédia, leur adaptation au projet et au public.

4. Modalités de soutien

Chaque lauréat se verra attribuer une subvention par le Conseil Régional de Bretagne dans le cadre du contrat Région/Pays (Enveloppe Numérique) à hauteur de 50% maximum de la dépense subventionnable pour la mise en œuvre du projet.

La subvention minimale du Conseil Régional sera de 2000 € par projet.

Un autofinancement d'au moins 20% est demandé pour chaque projet. Dans des cas très ponctuels, quelques exceptions pourront être étudiées à la marge pour les projets portés par les associations et selon la nature de ces derniers. Dans ces cas de figure, les autres cofinancements seront étudiés, notamment la contribution des communes et EPCI afin de s'assurer de l'intérêt qu'ils accordent au projet.

Dans le cas d'une action pluriannuelle, le soutien régional se verra appliquer une dégressivité relative (le taux d'intervention régionale devra être décroissant sur les années au cours desquelles le projet sera financé par le Conseil régional).

5. Dépenses subventionables

- Prestations extérieures liées à la mise en place de l'activité
- Frais de personnel¹
- Dépenses de consommables
- Dépenses de matériels à acquérir pour mener à bien le projet
- Frais de communication

Les dépenses seront éligibles à compter du dépôt du dossier complet auprès des pilotes de l'appel à projets. En aucun cas, une opération ne pourra avoir démarré avant le dépôt du dossier.

Certaines opérations permettent à leur maître d'ouvrage d'obtenir des recettes directes. Les recettes qui pourraient être engendrées par le projet ne sont pas comptabilisées dans l'autofinancement du maître d'ouvrage. Elles devront figurer explicitement dans le plan de financement.

Pour toute subvention régionale qui sera attribuée, le paiement de cette dernière se fera sur justification de la réalisation du projet et de la conformité aux conditions ayant rendu le projet lauréat. Le paiement de la subvention s'effectuera par application du montant de la dépense réelle, plafonné au montant prévisionnel de la dépense subventionnable, défini par la Commission permanente du Conseil régional. Les modalités précises de paiement des subventions seront précisées dans les arrêtés ou conventions d'attribution.

6. Comment répondre à l'appel à projets ?

Les candidats devront constituer un dossier de 5 pages maximum qui devra comporter les éléments suivants :

- En première page :
 - ✓ le nom (raison sociale) et les coordonnées de l'organisme qui sollicite un soutien,
 - ✓ le titre du projet,
 - ✓ montant du soutien demandé et montant global du projet,
 - ✓ coordonnées du responsable du projet (adresse, téléphone, télécopie, adresse électronique),
 - ✓ présentation de l'organisme porteur du projet² et la liste des partenaires éventuels³.
- Puis :
 - ✓ une synthèse du projet décrivant les actions envisagées et les étapes éventuelles,
 - ✓ les objectifs du projet, les publics visés, les animateurs,
 - ✓ un échéancier de réalisation du projet,

¹Toute dépense de personnel devra être précisément justifiée (fiches de postes, salaires, temps passé, description précise des missions réalisées,...). La valorisation du temps de travail bénévole ne peut être prise en compte dans la dépense subventionnable.

²Pour les associations : présenter les activités, le nombre d'adhérents et moyens humains, la composition du conseil d'administration.

³ Le porteur de projet doit préciser pour chaque partenaire associé le type de partenariat et joindre l'accord écrit du partenaire.

- ✓ un plan de financement actualisé détaillé en dépenses et en recettes, daté et signé par le porteur de projet.

Les candidats acceptent par ailleurs que leur projet et son bilan soient rendus publics, notamment par diffusion sur Internet.⁴

Les projets (dossiers en deux exemplaires) seront adressés au Pays de Brest avant le vendredi 14 janvier 2011.

Dossier à envoyer :

- Par voie postale à :

Monsieur le Président
Association des Communautés du Pays de Brest
43 E rue Branda
BP 61321
29213 BREST CEDEX 1

- **Et** par voie électronique à :

contact@pays-de-brest.fr

Chaque candidat peut bénéficier d'une aide au montage de projet. Prendre contact avec :

- Florence Morvan (Tel : 02 98 00 82 12) (Mel : florence.morvan@mairie-brest.fr) pour les acteurs de la ville de Brest,
ou Louis-Julien de la Bouère pour les acteurs du Pays de Brest hors Brest (Tel : 06 58 79 80 56) (Mel : multimedia-pays-brest@infini.fr)

7. Pièces à joindre au dossier

- Les statuts du porteur du projet si ce dernier est une association.
- Une décision de l'organe délibérant pour la structure bénéficiaire de la subvention, autorisant le projet et sollicitant explicitement la Région.⁵
- La copie des décisions d'aides publiques si certaines sont déjà obtenues ou copie des lettres de demande de subvention, le cas échéant.
- Les devis ou tout autre document permettant d'apprécier le montant de la dépense.
- Une attestation de non-récupération de la TVA si nécessaire.
- Un relevé d'identité bancaire.
- Une copie de (des) l'accord(s) écrit(s) du (des) partenaire(s).
- Le formulaire d'autorisation pour rendre le projet public.

⁴Voir imprimé d'autorisation en annexe

⁵Pour les associations : un extrait de compte rendu du conseil d'administration

8. Calendrier

- Lancement de l'appel à projets : lundi 15 novembre 2010
- Clôture de l'appel à projets : vendredi 14 janvier 2011
- Délai d'instruction : de 4 à 6 mois.

9. Mode de sélection des projets

Le comité de sélection de l'appel à projets sera composé d'élus et de personnes qualifiées du Pays de Brest, de la ville de Brest, du Conseil Régional de Bretagne et de partenaires dans les domaines concernés.

La décision finale sera prise par la commission permanente du Conseil Régional de Bretagne au printemps 2011.

ANNEXE

FORMULAIRE D'AUTORISATION

Je soussigné

NOM :Prénom :

Structure :

Adresse :

accepte que ce projet que j'adresse au Pays de Brest soit rendu public.